**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MARS 2019**

*Présents* : Rousch H, Meyers L, Vincent JM, Croes D, Douin Y, Maurage D

*Excusés* : Hakin L, Junius C

L’assemblée générale de fin de saison est fixée au mercredi 22 mai 2019.

1. **Situation sportive et financière** :

Quelques chiffres comparatifs (situation arrêtée au 11 mars), nous comptons 85 affiliés en moins en province de Liège par rapport au même moment la saison passée

Sur l’ensemble de l’aile francophone, c’est 138 affiliés en moins toutes catégories confondues (joueurs, non-joueurs, licence A, mi-saison et super division). A ces 138 affiliés il faut retirer 83 joueurs qui étaient en double appartenance et qui ne se sont pas réaffiliés cette saison. C’est donc une perte qu’il faut pondérer à 55 (soit 0,33 %).

Le suivi des amendes suit son cours même si parfois quelques petites difficultés sont rencontrées lors du contrôle interclubs.

Pour le premier tour on a enregistré 32 pertes de points suite aux nouvelles règles en vigueur, il y a eu 27 ff ponctuels et 5 ffg. Pour le second tour (arrêté à la 18ème semaine), il y a 30 points retirés, il y a également 27 ff ponctuels et 5 nouveaux forfaits généraux.

A titre d’info, lors de la semaine 16 de l’interclubs national, ce ne sont pas moins de 24% de matchs qui ont été non-joués. Il faut entendre par match non-joués, les WO d’avant-match ainsi que les matchs non disputés pendant la rencontre soit pour cause de blessure, de maladie, d’abandon ou tout simplement pour des raisons inconnues.

1. **Bilan des décisions votées au conseil national** :

* La décision la plus marquante se situe au niveau des dames. Sur la liste des forces messieurs en plus des quotas en rapport avec le nombre d’équipes dames alignées en championnat, ne pourront figurer en plus que les dames non-classées qui sont en première année d’affiliation. La prise en compte de l’affiliation sera la date d’affiliation enregistrée dans le programme de la fédération.
* La création d’une super division B n’a pas été entérinée. En effet, tel que le projet a été présenté, il présentait des lacunes et un manque de clarté notamment au niveau des noyaux, de la liste des forces et des doubles appartenances.
* A été adopté la nouvelle répartition des points pour les rencontres de championnat (calquée sur la nôtre). En effet, désormais pour une équipe complète la victoire sera de 4 points, un nul 3 points, une défaite 2 points et un forfait 0 point ; quand un joueur est absent ou abandonne en cours de rencontre, l’équipe perd un point sauf en cas de blessure ou maladie, avec un certificat médical.

Attention, ce calcul sera d’application, même pour les joueurs en position 4 !

RECTIFICATIF IMPORTANT :

La décision communiquée ci-dessus n’a pas été adoptée. En effet, après lecture du rapport du conseil national il en ressort que :

Si cette proposition a bien récolté 11 voix favorables pour 9 non favorables, il faut une majorité des deux tiers pour qu’une modification aux règlements soit validées or dans ce cas précis les deux tiers n’ayant pas été obtenu la proposition est REJETEE. Il n’y aura donc aucune modification au niveau de l’attribution des points lors des rencontres pour la saison prochaine.

Pour la province de Liège les dispositions adoptées pour cette saison resteront d’application pour la saison prochaine.

1. **Préparation de l’assemblée générale de l’aile francophone** :

C’est le mardi 26 mars 2019 à Loyers que se tiendra l’assemblée générale statutaire de l’aile francophone.

Au niveau de la trésorerie de l’aile on peut signaler dans les grandes lignes que les différentes commissions sont restées dans les budget qui avaient été définis.

Le plan programme et Be Gold qui concerne principalement le sport de haut niveau a dégagé un boni.

Des économies sur le personnel administratif ont également été réalisées par le départ d’une employée dont le remplacement n’a pas été effectué à ce jour.

L’Open de Belgique a aussi affiché un solde positif et ce après des années où l’équilibre budgétaire n’avait pas pu être réalisé. L’année la plus difficile fut celle des attentats où des délégations n’avaient pas pris le risque de se déplacer.

Pour la saison prochaine il y aura trois types de cotisations :

1. La complète dont le montant indexé passera à 49,48 euros soit une augmentation de 1,32 euros
2. La non –joueur et mi-saison qui passera à 25,53 euros soit une augmentation de 0 ,68 euros
3. La récréative au prix de 10 euros (ancienne licence A) mais qui cette fois ne sera pas liée à l’âge étant accessible à tous. Une compétition par province sera organisée sur une journée pour ces affiliés. Un joueur, même classé et quel que soit son âge pourra être affilié récréatif ce qui lui permettra de faire les entraînements et d’être couvert en assurances.

Modifications principales :

1. Au niveau des textes de discipline :

La commission éthique change d’appellation et sera désormais la commission d’éthique et disciplinaire.

Certains délais sont aussi soumis à des modifications, notamment le délai de publication ramené de 10 à 5 jours

1. Au niveau des textes des statuts :

Des modifications au niveau des délais de convocation, de 15 à 8 jours pour une assemblée ordinaire, de 15 à 10 jours pour une assemblée extraordinaire.

1. Au niveau des textes sportifs :

La notion d’espace personnel fait son introduction dans certains textes.

L’adaptation du reclassement des joueurs en cours de saison (à la demande du joueur ou par la fédération) la publication dans les 7 jours qui suivent la décision avec un nouveau délai de 7 jours pour l’appel éventuel. Donc le nouveau classement sera d’application sur la liste des forces après le délai de 7 jours, un appel sera également suspensif le temps du recours.

1. Au niveau des ROI administratifs :

Les candidatures aux postes à pourvoir doivent être introduites 10 jours maximum avant l’assemblée générale.

En cas de candidature unique, celle-ci devra requérir la majorité absolue pour être élu tandis qu’en cas de candidatures multiples c’est la majorité simple qui devra être obtenue.

Les assemblées provinciales doivent se tenir entre le 15/4 et le 5/6 pour celle de fin de saison, entre le 1/8 et le 15/9 pour celle de début de saison. Les convocations pour celles-ci doivent parvenir 8 jours calendriers avant la date.

1. **Projet de calendrier liégeois** :

Après avoir obtenu le calendrier national, nous avons pu réaliser un projet de calendrier liégeois pour la prochaine saison. Celui-ci ne devrait plus connaître de changement marquant toutefois il ne faut pas encore considérer ce calendrier comme définitif.

En plus du critérium fin septembre et celui d’Ethias de décembre, nous avons décidé de délocaliser trois PPM vers les trois régions que constituent notre province. Par le biais de ce compte-rendu nous lançons déjà un appel à candidature (renseignements à prendre auprès de D. Maurage 087/88.31.80 maudidier@voo.be).

Ce calendrier est joint à ce compte-rendu de la réunion.

1. **Encodage de l’interclubs en ligne** :

Un premier test vient d’être effectué, il a été réalisé au club de notre informaticien. Aucun souci majeur, si ce n’est pour l’impression de la feuille de match et des feuilles de résultats. Ces petits soucis ont été rectifiés en temps et en heure. On peut donc considérer que l’encodage en ligne est un succès.

De nouveaux tests seront effectués dans d’autres clubs, tandis que pour les deux dernières journées d’interclubs, tous les clubs qui le désirent pourront s’atteler à la tâche (sans obligation).

La saison prochaine, il n’y aura toujours pas d’obligation de le faire en ligne.

1. **Divers** :

Une demande de renseignements, informelle, a été faite par un club de la Fédération Ouvrière pour nous rejoindre la saison prochaine.

La question du reclassement éventuel d’une ou plusieurs équipes fait débat, compte tenu que la situation a fortement évolué en dix ans. Ce qui ressort de nos échanges peut se résumer comme suit :

Un club venant de l’ouvrière pourrait au maximum prendre place en 4ème provinciale. Il ne pourrait prendre place plus haut qu’en 6ème provinciale que si tous les réserves ont été prises et uniquement dans ce cas. Nous voulons préserver d’abord les clubs qui ont disputé le championnat et qui sont en ordre de montée ou de maintien via des barrages.

Aucune garantie d’intégration en division 4 ou division 5 ne sera donnée aux clubs désireux de nous rejoindre, ils devront attendre la fin des délais de réinscription des clubs pour savoir ce qu’il en est.

Pour l’établissement de la valeur d’un club qui désire nous rejoindre, il devra nous fournir une liste des forces de sa saison écoulée en ouvrière, les joueurs affiliés dans un club de la royale seront soustraits de cette liste. Avec les joueurs restants, une liste des forces sera constituée et en fonction des classements restants, ce club pourra soit rejoindre la P4, soit la P5 ou uniquement la P6 toujours en fonction des critères développés ci-dessus.

Dominique signale que les compétitions vétérans sont en perte de vitesse au grand dam des organisateurs. Chers amis vétérans il est important de vous remobiliser.

Le futur open de Belgique du mois d’avril récolte un franc succès et la limite de 270 inscriptions devraient être largement dépassée. Des délégations de lointains pays où le tennis de table est l’un des sports nationaux ont marqué leur intérêt pour cette compétition.